

Opération

REFECTION DU PARKING AU SIEGE DE LA CAF DE CHAUMONT

34 Rue du Commandant Hugueny
52000 CHAUMONT

Maître de l'ouvrage

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-MARNE



34 Rue du Commandant Hugueny
52000 CHAUMONT

Modifications:

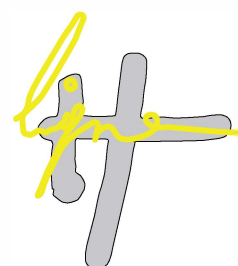
Maîtrise d'oeuvre



Alexandra
LEGOUX



64 bis, Voie Sacrée
55000 NAIVES-ROSIERES
Tel: 03-29-79-38-80
contact@a3partenaires.fr



LIGNE H
Etudes et
Réalisations



64 bis, Voie Sacrée
55000 NAIVES-ROSIERES
Tel: 03-29-79-09-97
E-mail:
contact@ligneh.fr



23012A-23025

PRO

06/10/2025

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

CCTP 01

GENERALITES

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Sommaire

01.1 DEFINITION DE L'OPERATION	2
01.2 MAITRISE D'OEUVRE	2
01.3 CONTROLEUR TECHNIQUE	2
01.4 ETUDE GEOTECHNIQUE	2
01.5 ETUDES ET PLANS D'EXECUTION	2
01.6 AMIANTE	2
01.7 LISTE DES LOTS	3
01.8 DOCUMENTS DE REFERENCE	3
01.9 CHARGES PARTICULIERES INCOMBANT A L'ENTREPRENEUR	5
01.10 CONTROLES - ESSAIS	5
01.11 CONNAISSANCE DES LIEUX - DEMARCHES ET AUTORISATIONS	6
01.12 PRESENCE DE RESEAUX DIVERS	6
01.13 REPARATION ET REMISE EN ETAT, CIRCULATION ET NETTOYAGE	7
01.14 PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX FOURNITURES ET MATERIAUX	7
01.15 RECUPERATION DES MATERIAUX	8
01.16 BORDURES ET TROTTOIRS	8
01.17 CONTROLES DE FONCTIONNEMENT - TOLERANCES	8
01.18 TOLERANCES POUR TOUS OUVRAGES DU PRESENT LOT	9
01.19 NUISANCE, BRUIT DE CHANTIER	9
01.20 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	9
01.21 NETTOYAGE DU CHANTIER	9
01.22 DETAIL DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	9

GENERALITES

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

01.1 DEFINITION DE L'OPERATION

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet la description des travaux de réfection générale du parking au siège de la CAF de CHAUMONT, au 34 Rue du Commandant Hugueny à CHAUMONT 52000.

01.2 MAITRISE D'OEUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

LIGNE H Études et Réalisations

64Bis, voie sacrée - NAIVES ROSIERES 55000

Tél : 03.29.79.09.97

Email : contact@ligneh.fr



01.3 CONTROLEUR TECHNIQUE

La mission de contrôle technique pour la présente opération est assurée par :

DEKRA Industrial SAS ACT CTC CHAMPAGNE SUD

Responsable affaire : TUR Julien

Adresse : 37 A, rue des Bas Trévois CS 90604 10088 TROYES

Tel : 03.20.16.33.79

mail : julien.tur@dekra.com <<mailto:julien.tur@dekra.com>>

01.4 ETUDE GEOTECHNIQUE

Une étude géotechnique a été réalisée par INFRANEO, le rapport d'étude géotechnique G2 AVP référencé [Etude géotechnique G2 AVP - CHAUMONT \(52\) Rp IN-24-08900 Indice A](#) est joint au dossier de consultation des entreprises.

01.5 ETUDES ET PLANS D'EXECUTION

Les études et plans d'exécution sont dus par les Entreprises.

L'Entrepreneur doit tous les plans d'exécution, d'implantation, de réservation, de réseau, de fabrication et de détails ainsi que les notes de calculs correspondantes suivant les spécifications techniques et les plans du Maître d'Ouvrage, il est tenu de vérifier les cotes qui lui sont proposées.

Il est tenu de produire ces documents avant l'achèvement de la période de préparation et avant le commencement d'exécution, de mise en fabrication ou de commande de matériel de l'ouvrage considéré, ce, afin d'assurer une bonne coordination entre les corps d'état.

Les plans d'exécution et de détails seront cotés et feront apparaître les ouvrages dans lesquels ils s'insèrent avec figuration de tous les modes de liaison ou de fixation ainsi que les compléments nécessaires d'étanchéité, d'isolation et de rattrapage des tolérances d'exécution des ouvrages contigus.

01.6 AMIANTE

Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, constat établi à l'occasion de travaux est joint au présent dossier de consultation des entreprises.

GENERALITES

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

01.7 LISTE DES LOTS

Lot unique.

01.8 DOCUMENTS DE REFERENCE

L'ensemble des travaux d'aménagements extérieurs (voirie, réseaux divers, assainissement, espaces verts, mobiliers urbains, etc.) sera exécuté dans les règles de l'art et en conformité avec les textes suivants, en vigueur au moment de leur réalisation :

Documents Techniques Unifiés (DTU) applicables

- DTU 20.1 (P10-202) : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs.
DTU 21 (P18-201) : Travaux en béton - Béton armé.
DTU 13.1 : Fondations superficielles.
DTU 13.12 (P11-711) : Règles de calcul des fondations superficielles + Erratum (nov. 1988).
DTU 64.1 : Assainissement autonome.
DTU 60.1 : Plomberie sanitaire - Règles de calcul des installations.
DTU 70.1 : Réseaux enterrés en canalisations plastiques.

Règles de calcul - Eurocodes

EN 1991 (Eurocode 1) : Actions sur les structures.
EN 1992 (Eurocode 2) : Béton armé.
EN 1993 (Eurocode 3) : Structures métalliques.
EN 1994 (Eurocode 4) : Structures mixtes acier-béton.
EN 1995 (Eurocode 5) : Structures en bois.
EN 1996 (Eurocode 6) : Structures en maçonnerie.
EN 1997 (Eurocode 7) : Calcul géotechnique.
EN 1998 (Eurocode 8) : Résistance sismique.
EN 1999 (Eurocode 9) : Structures en aluminium.
Règles NV65 (DTU P06-002) : Neige et vent sur constructions.
Règles N84 (DTU P06-006) : Neige sur constructions.

Règles ou recommandations professionnelles

Recommandation T2-2000 : Gestion des déchets de chantier du bâtiment (Maîtres d'ouvrage publics).
Cahier SOTOTEC - CS 79-94 : Contrôle des voiries.
Cahiers des Prescriptions Techniques Générales (CPTG) SETRA/CSTB : Pour voirie, assainissement, réseaux.
Guides CEREMA : Accessibilité, gestion des eaux pluviales, espaces publics.

Normes Françaises (NF) et Européennes pertinentes

Terminologie, généralités
NFP 00 : Terminologie.
NFP 01 : Dimensions des constructions.
NFP 02 : Dessins de bâtiment et de génie civil.
NFP 04 : Cahier des charges - Marchés - Tolérances.
NFP 05 : Performances.

GENERALITES

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Structure, maçonnerie, béton

NFP 06 : Bases de calcul.

NFP 09 : Joints.

NFP 10 : Terrassement, maçonnerie, béton - Généralités.

NFP 11 : Fouilles, terrassements, étalement, fondation.

NFP 12 : Éléments de maçonnerie.

NFP 14 : Agglomérés.

NFP 15 : Liants.

NFP 18 : Béton, granulats.

NFP 19 : Composants armés préfabriqués.

Voirie, réseaux, canalisations

NFP 16 : Canalisations, réseaux d'assainissement.

NFP 98-300 à 332 : Signalisation verticale.

NFP 98-405 à 450 : Mobilier urbain.

NFP 98-500 à 531 : Marquage au sol, signalisation horizontale.

XP P98-332 : Accessibilité voirie et espaces publics (mobilier, cheminement).

XP P16-101 / EN 1610 : Mise en œuvre des canalisations d'assainissement.

Étanchéité, sécurité, accessibilité

NFP 84 : Étanchéité.

NFP 85 : Produits pour joints.

NFP 87 : Escaliers.

NFP 91 : Constructions diverses - Accessibilité personnes handicapées.

NFP 92 : Réaction au feu.

NFP 93 : Équipement de chantier.

NFS 71 : Protection et sécurité.

Réglementations administratives et légales

Code de l'Urbanisme : Permis, alignements, servitudes.

Code de l'Environnement : Loi sur l'eau, gestion des déchets, espaces naturels.

Code du Travail - Titre IC : Prévention, sécurité sur chantier.

Règlement sanitaire départemental.

Règlements préfectoraux et municipaux : Voirie, bruit, circulations.

Arrêtés et décrets en vigueur.

Normes ERDF/ENEDIS : Travaux à proximité de réseaux.

Normes électriques (AFNOR) :

NF C 12-101 : Travaux à proximité des lignes électriques.

NF C 14-100 : Réseaux publics de distribution.

NF C 15-100 : Installations électriques basse tension.

Accessibilité : Arrêtés du 20 avril 2017 et 24 décembre 2015 (mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics).

GENERALITES

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

01.9 CHARGES PARTICULIERES INCOMBANT A L'ENTREPRENEUR

Sont dus aux entrepreneurs :

- La mise à disposition d'échantillons ou prototypes.
- Tous les épuisements d'eau survenus en cours de travaux sans aucune indemnité.
- La fourniture, le transport et la mise en oeuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché.
- Tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc...
- La fixation par tous moyens de ses ouvrages.
- Le tri sélectif et l'enlèvement de tous les gravois et déchets dus à ses travaux.
- La main d'oeuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc... de ses ouvrages en fin de travaux et après la réception.
- La remise de toutes les instructions et mode d'emploi écrits, concernant le fonctionnement et l'entretien des installations et équipements.
- Les incidences consécutives aux travaux en heures supplémentaires, heures de nuit, etc... nécessaires pour respecter les délais d'exécution ou les contraintes fixées par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de tout ou partie d'ouvrage.
- L'amenée et la reprise du matériel et des fournitures.
- Les démarches administratives.
- Le respect des normes de sécurité.
- Les manipulations pour reprise et transport des matériaux.
- Les indemnités éventuelles aux tiers pour dégâts.
- Les sondages nécessaires au repérage des canalisations et des câbles existants.
- Les essais que le Maître d'Ouvre ou le Maître d'Ouvrage jugeraient utiles de faire.
- Les essais de canalisations.
- Les essais sur tous les réseaux conformément à la législation en vigueur.
- Les frais de décharges privées ou publiques quelque soit la distance vis-à-vis du chantier.
- Tous autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.
- Le respect des prescriptions des matériaux indiqués au présent CCTP.
- Les contraintes liées à la fermeture des fouilles tous les soirs avec clôture provisoire et fermeture complète avec réparation provisoire des fouilles pour les week-end.
- La signalisation adéquate.
- Les incidences consécutives aux fouilles en tranchées profondes vis-à-vis des autres réseaux existants (blindage, déviation, fixation, maintien et autres sujétions).
- Le suivi de mise en oeuvre des remblais. Des essais au gamma décimètre et de pénétration dynamique lourde seront réalisés à la charge de l'entreprise, les résultats à obtenir seront fixés lors de l'épreuve de convenance et en fonction des études de sol. Une série d'essais sera à réaliser pour 100,00 ml de réseau gravitaire.

01.10 CONTROLES - ESSAIS

Les essais de matériaux, à charge de l'Entrepreneur, sont effectués à la demande du Maître d'Ouvre et sous sa surveillance, dans les conditions définies au D.T.U.

Si ces essais font apparaître des résultats inférieurs aux minimas, l'Entrepreneur fait exécuter une étude, les remèdes préconisés sont appliqués sans modification du prix global et forfaitaire, y compris pour démolition et ré-exécution.

01.11 CONNAISSANCE DES LIEUX - DEMARCHES ET AUTORISATIONS

En remettant leur offre, les Entrepreneurs sont réputés :

- S'être rendus sur les lieux d'exécution des travaux ;
- Avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement desdits lieux, ainsi que des conditions générales et particulières qui y sont associées ;
- Avoir consulté les indications de position et d'altitude des réseaux d'assainissement existants ;
- Avoir examiné les conditions d'accès au site, les possibilités d'implantation des installations de chantier, de stockage des matériaux, ainsi que la disponibilité des ressources nécessaires (eau, électricité, etc.) ;
- Avoir recherché toute information relative aux éventuelles servitudes, contraintes administratives ou obligations spécifiques pouvant affecter l'exécution des travaux.

En résumé, les Entrepreneurs sont présumés avoir une parfaite connaissance des lieux et de l'ensemble des conditions susceptibles d'influer, de quelque manière que ce soit, sur l'exécution, les délais, la qualité ou les prix des ouvrages à réaliser. Aucun Entrepreneur ne pourra invoquer une quelconque ignorance à ce titre pour solliciter des compléments de prix ou des prolongations de délais.

L'Entrepreneur est tenu :

- De vérifier l'ensemble des informations contenues dans le dossier de consultation, notamment celles figurant sur les plans, profils, coupes, CCTP, etc. ;
- De s'assurer de la concordance, de l'exactitude et de la suffisance de ces informations ;
- De solliciter, le cas échéant, toutes précisions complémentaires auprès du Maître d'Œuvre ;
- De recueillir, en temps utile, auprès des services publics, des collectivités locales ou de tout organisme compétent, toutes informations et autorisations nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Cela inclut notamment les démarches et demandes auprès des organismes suivants (liste non exhaustive) :

- Direction Départementale des Territoires (DDT),
- Services municipaux,
- Service des eaux (ou gestionnaire du réseau d'eau potable et d'assainissement),
- Gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (ENEDIS),
- Fournisseur ou distributeur de gaz (ex. GRDF ou autre selon le territoire),
- Opérateur de télécommunications compétent (ex. Orange, SFR, etc.),
- Tout autre service ou autorité administrative concerné par le projet.

L'Entrepreneur devra transmettre copie de toute correspondance et de tout document relatifs à ces démarches au Maître de l'Ouvrage et au Maître d'Œuvre.

01.12 PRESENCE DE RESEAUX DIVERS

Lors de l'exécution des travaux l'Entrepreneur devra prendre toutes précautions pour ne pas endommager ni détruire les réseaux rencontrés.

L'Entrepreneur devra immédiatement, dès localisation d'un de ces ouvrages, avertir le Maître d'Œuvre et les services compétents, pour obtenir toutes instructions utiles.

L'Entrepreneur demeurera responsable envers les administrations concernées de tous les incidents compromettant le fonctionnement des réseaux et devra, dans le cadre de son marché à prix global et forfaitaire, en assurer la sauvegarde et la protection pendant toute la durée nécessaire.

GENERALITES

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

01.13 REPARATION ET REMISE EN ETAT, CIRCULATION ET NETTOYAGE

Les Entrepreneurs seront responsables de toutes dégradations de quelque nature que ce soit, tous les frais de réparation et de remise en état seront à sa charge, que les travaux soient effectués par lui-même ou par un autre Entrepreneur sur la demande expresse du Maître d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage, notamment lorsque ces travaux demandent une compétence particulière ou présentent un caractère d'urgence.

L'entreprise aura à sa charge la remise en état du terrain pour toutes les zones ayant été utilisées pour les installations de chantier.

Cette remise en état comprendra tous les travaux nécessaires de dépose et de démolition de tous ouvrages, tant en élévation qu'en surface, ainsi que la démolition de tous ouvrages enterrés, le tri sélectif et l'enlèvement de tous les gravois.

Ces travaux de remise en état devront restituer un terrain absolument libre.

La circulation et l'accès aux propriétés voisines doivent être maintenus en toutes circonstances.

L'Entrepreneur doit prendre toutes les mesures, toutes les précautions et toutes les dispositions pour assurer dans tous les cas :

- la sécurité du personnel et la sécurité du public,
- la mise en place des panneaux de signalisation correspondants,
- la protection sans dommage des plantations voisines,
- la protection des ouvrages conservés,
- prendre les mesures nécessaires pour ne pas troubler la tranquillité du voisinage.

Il est bien entendu que l'Entrepreneur sera tenu à la réparation et remise en état sans indemnité de tous les dommages causés par le fait de ses travaux aux propriétés bâties ou non bâties.

En fin de travaux, l'ensemble du chantier sera livré propre, sec et débarrassé de tous gravois ou matériaux de démolition, les chaussées seront remises en état, les fonds de formes créés soigneusement nivelés. Un nettoyage journalier des chaussées sera exécuté par l'entreprise à ses frais.

01.14 PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX FOURNITURES ET MATERIAUX

Les matériaux, produits et composants de construction devant être mis en oeuvre, seront neufs et de première qualité, suivant indications de provenance et type du C.C.T.P.

Dans tous les cas où un matériau ou un produit est défini dans le C.C.T.P. par une marque nommément désignée et la mention "ou équivalent", les Entrepreneurs auront la faculté de faire agréer par le Maître d'Oeuvre un produit d'une autre marque sous réserve que ce produit soit similaire et équivalent.

En aucun cas, les Entrepreneurs ne pourront substituer les matériaux de son choix à un de ceux prévus aux C.C.T.P. sans accord du Maître d'Oeuvre.

Les matériaux quels qu'ils soient, ne devront en aucun cas présenter des défauts susceptibles d'altérer l'aspect des ouvrages ou de compromettre l'usage de la construction.

Dans le cadre des prescriptions du C.C.T.P. le Maître d'Oeuvre aura toujours le droit absolu de désigner la nature et la provenance des matériaux qu'il désire voir employer et d'accepter ou de refuser ceux qui lui sont proposés.

Pour tous les matériaux et objets fabriqués soumis à un "Avis Technique" du C.S.T.B., l'Entrepreneur ne pourra mettre en oeuvre que des matériaux titulaires de cet "Avis Technique" et il devra toujours être en mesure, à la demande du Maître d'Oeuvre, d'en apporter la preuve.

L'Entrepreneur sera également tenu de produire, à toute demande du Maître d'Oeuvre, les procès-verbaux d'essais ou d'analyse de matériaux établis par des organismes qualifiés.

A défaut de production de ces procès-verbaux, le Maître d'Oeuvre pourra prescrire des essais ou analyses sur prélèvements, qui seront entièrement à la charge de l'Entrepreneur.

GENERALITES

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

01.15 RECUPERATION DES MATERIAUX

Les matériaux provenant des fouilles et démolitions resteront la propriété de l'Entrepreneur. L'Entrepreneur ne peut cependant conserver des matériaux représentant une valeur artistique ou archéologique trouvés dans le périmètre du chantier.

En cas de découverte, l'Entrepreneur prendra toutes les précautions requises pour protéger les éléments de cette nature et avertira immédiatement le Maître d'Oeuvre.

L'Entrepreneur prend possession du terrain dans l'état où il se trouve.

01.16 BORDURES ET TROTTOIRS

Les bordures de trottoirs seront des éléments préfabriqués en béton de ciment à parement ordinaire de classe A, pleine masse à haute compression hydraulique.

Elles devront répondre aux spécifications du fascicule 31 du C.C.T.G, notamment :

- Les éléments ne devront présenter aucune défectuosité telle que fissuration, déformation ou arrachement.
- Les faces vues ne devront pas présenter de bosses ou flaches de plus de 3 mm, mesurées à la règle de 1 mètre, ou de trois millièmes de la longueur pour les éléments de moins d'un mètre.
- Les arêtes et congés devront être nets et réguliers sur toute leur longueur.

01.17 CONTROLES DE FONCTIONNEMENT - TOLERANCES

Les contrôles seront exécutés par l'Entrepreneur à ses frais.

La vérification de la régularité de surfacage à la règle de 3 mètres sera effectuée longitudinalement sur l'axe de la voie.

Le contrôle transversal pourra être effectué dans tout profil en travers, dans la largeur d'une bande d'épandage. La tolérance pour la flèche maximale par rapport à la règle de 3 mètres est 0,5 cm.

Le relevé sera effectué dans l'axe de chaque voie de circulation. Il est précisé toutefois, que les zones de profil en long comportant des raccordements mettant en cause le principe même de l'appareil, seront exclues des bandes relevées. Le coefficient viapage ne devra pas être supérieur à 5.

La réception des travaux sera effectuée dans les conditions prévues au paragraphe 5 de l'article 19 du fascicule 27 du C.C.T.G, étant précisé que la longueur sur laquelle les irrégularités sont constatées servant à déterminer la surface ou les pénalités sont appliquées, sera dans tous les cas, arrondie au multiple de 10 mètres supérieur.

Tri sélectif et enlèvement des gravois des démolitions jusqu'aux décharges privées ou déchetteries payantes. Il est formellement interdit de laisser des gravois (chutes de bois, déchets de béton, matériaux divers, etc...) dans les fouilles avant le remblai. Les fouilles devront être nettoyées avant d'être remblayées.

Mise en oeuvre de tous les dispositifs et protections nécessaires conformément aux règlements officiels sur la sécurité des chantiers.

L'Entrepreneur du présent lot devra l'entretien des voiries pendant toute la durée de son intervention. Les véhicules quittant le chantier devront être nettoyés avant de s'engager sur le domaine public.

Les abords du chantier seront tenus en permanence en état de propreté. Un nettoyage des voies adjacentes sera effectué périodiquement, périodicité en regard des conditions météorologiques et au moins une fois par semaine.

GENERALITES

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

01.18 TOLERANCES POUR TOUS OUVRAGES DU PRESENT LOT

Elles sont au plus égales à celles du D.T.U. visant l'ouvrage considéré. En cas de discordance entre deux ou plusieurs D.T.U., c'est l'exigence la plus contraignante qui est appliquée.

L'implantation des ouvrages à sceller fournis par les différents corps d'état est faite avec une précision compatible avec l'exécution des prestations du corps d'état concerné.

Les dimensions des niches d'encastrement des équipements doivent toujours avoir un écart de dimension supérieur positif dans tous les sens, ces dimensions étant prises compte tenu de ses éventuels revêtements rapportés.

01.19 NUISANCE, BRUIT DE CHANTIER

La proximité d'habitations et bâtiments conduit à limiter le niveau des bruits aux limites du chantier.

Seul l'emploi d'engins à moteurs thermiques insonorisés est autorisé.

L'Entrepreneur satisfait en outre au cours de l'exécution des travaux au maintien de l'environnement du chantier dans un état ne portant pas atteinte à son utilisation normale par les riverains, ni préjudice à la salubrité publique. Il satisfait à toute observation de la part des services municipaux ou autres relatives au maintien de l'environnement du chantier.

01.20 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

L'Entrepreneur devra prévoir toutes les sujétions relatives à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs, conformément aux dispositions du Code du travail en vigueur, notamment :

- Livre V - Partie IV du Code du travail, relatif à la prévention des risques liés aux activités de construction,

- Les obligations du coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) telles que définies par les articles R.4532-1 à R.4532-98,

- Le respect du Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) établi pour l'opération,

- La mise en œuvre d'un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) avant le démarrage des travaux, soumis à l'approbation du coordonnateur SPS,

- L'application stricte des règles relatives au travail en hauteur, à la signalisation, à l'hygiène, à la coactivité et à la prévention des chutes.

- L'Entrepreneur devra s'assurer que ses salariés et sous-traitants respectent les consignes du coordonnateur SPS, et mettra en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires à la sécurité sur le chantier.

01.21 NETTOYAGE DU CHANTIER

L'entreprise intervenante assurera le nettoyage permanent du chantier au moment de leurs interventions ainsi que l'évacuation des gravois pour son lot.

- Fréquence : autant de fois que nécessaire, à l'appréciation de la maîtrise d'œuvre.

En cas de mauvais nettoyage ou de non respect des consignes de propreté le nettoyage final du chantier sera réalisé par une **entreprise spécialisée** à charge du présent lot.

01.22 DETAIL DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le DPGF associé au présent lot est donné à titre indicatif. Les entreprises sont tenues de vérifier les quantités avant remise de leur offre.

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Sommaire

01.1 CONSTAT DES LIEUX	2
01.2 AMENAGEMENT ET INSTALLATION DE CHANTIER ET TRAVAUX ANNEXES	2
01.3 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	2
01.4 CLOTURE ZONE CHANTIER	2
01.5 BUNGALOW REFECTOIRE - VESTAIRE	3
01.6 SANITAIRE DE CHANTIER	3
01.7 RESEAU D'EAU PROVISoire	4
01.8 COFFRET DE CHANTIER	4
01.9 ETUDES ET PLANS D'EXECUTION	4
01.10 REPERAGE SPECIAL DES OUVRAGES ENTERRES – DT – DICT	4
01.11 DEMOLITION JARDINIERE	4
01.12 DEMOLITION DU GARAGE EXISTANT	5
01.13 DECAPAGE ET TERRASSEMENT DES SOLS EXISTANTS	6
01.14 ESSAI PORTANCE	6
01.15 PLATE-FORME CONCASSE CALCAIRE	6
01.16 MISE A NIVEAU DE REGARDS	7
01.17 REMPLACEMENT GRILLES AVALOIR	7
01.18 REPRISE DES RESEAUX EP EXISTANTS CONSERVES	7
01.19 CREATION D'UN RESEAU EP POUR PARKING	8
01.20 SEPARATEUR HYDROCARBURES	9
01.21 FOURREAUX	9
01.22 SOCLES BORNES LUMINEUSES	11
01.23 BORNES LUMINEUSES PARKING	11
01.24 BORDURES ET CANIVEAUX	12
01.25 STATIONNEMENT DALLES DRAINANTES	12
01.26 VOIRIES LEGERES	13
01.27 ZONE STERILE	13
01.28 PEINTURE DE SOL	13
01.29 PANNEAU STATIONNEMENT PMR	14
01.30 BANDE DE GUIDAGE AU SOL	14
01.31 GARDE-CORPS SUR RUE	15
01.32 CLOTURE RIGIDE	15
01.33 ARBUSTES	16
01.34 PLANTATIONS	16
01.35 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	16

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

01.1 CONSTAT DES LIEUX

Avant tous travaux, l'Entreprise devra faire, en présence du Maître d'Ouvrage, du Maître d'Ouvre, ainsi que la mairie un constat contradictoire des lieux. Le procès verbal de ce constat sera rédigé par un huissier de justice et remis au Maître d'Ouvrage.

L'entrepreneur ou son prestataire devra avertir et convenir d'une date avec l'ensemble des acteurs. Ce constat portera sur les propriétés mitoyennes au droit de chaque intervention ainsi que sur les abords (voiries, trottoirs).

Les frais d'huissier seront à la charge de l'Entrepreneur du présent lot.

01.2 AMENAGEMENT ET INSTALLATION DE CHANTIER ET TRAVAUX ANNEXES

L'Entrepreneur devra prendre en charge les lieux dans l'état. Il lui appartiendra de se rendre sur place pour apprécier les difficultés qu'il pourrait rencontrer du fait de la configuration, des servitudes et de l'état des lieux.

L'Entreprise devra les travaux et prestations suivantes :

- Les frais de mise en place pendant toute la durée du chantier, d'entretien et de dépose des protections permanentes du chantier destinées à assurer la sécurité des personnes.
- Le maintien en service des réseaux.
- Les démarches administratives auprès des différents concessionnaires.
- Les frais d'entretien de nettoyage et remise en état des installations de chantier.

D'une manière générale, l'Entrepreneur du présent lot devra prévoir tous les frais nécessaires au bon déroulement des travaux sans limitation et conformément aux pièces écrites.

01.3 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

L'Entrepreneur devra prévoir toutes les sujétions relatives à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs, conformément aux dispositions du Code du travail en vigueur, notamment :

- Livre V - Partie IV du Code du travail, relatif à la prévention des risques liés aux activités de construction,
- Les obligations du coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) telles que définies par les articles R.4532-1 à R.4532-98,
- Le respect du Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) établi pour l'opération,
- La mise en œuvre d'un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) avant le démarrage des travaux, soumis à l'approbation du coordonnateur SPS,
- L'application stricte des règles relatives au travail en hauteur, à la signalisation, à l'hygiène, à la coactivité et à la prévention des chutes.
- L'Entrepreneur devra s'assurer que ses salariés et sous-traitants respectent les consignes du coordonnateur SPS, et mettra en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires à la sécurité sur le chantier.

-

01.4 CLOTURE ZONE CHANTIER

Installation d'une clôture de chantier en périphérie de l'installation de chantier en panneaux de treillis galvanisé de 2.00 m de hauteur avec protections occultantes par filets, posés sur des supports en plots béton compris attaches et liaisons.

L'ensemble sera parfaitement stable et rigide.

L'accès se fera par le portail existant, l'entrepreneur prévoira la mise en place d'une chaîne

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

cadenassée.

Compris fourniture et la pose des avis d'interdiction de pénétrer sur le chantier et le port du casque obligatoire en nombre suffisant.

01.5 BUNGALOW REFECTOIRE - VESTAIRE

L'entreprise titulaire du marché devra prévoir et installer, à ses frais, un bungalow ou module préfabriqué destiné à faire office de réfectoire et de vestiaire pour son personnel.

Le bungalow ou les modules installés devront répondre aux normes en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et de confort des travailleurs. Ils devront notamment comporter :

- Un espace réfectoire équipé de tables, chaises, éclairage, chauffage et système de ventilation ou climatisation selon la saison.
- Un vestiaire comprenant des casiers individuels, des bancs, un système de chauffage, une ventilation adéquate, et si nécessaire, un espace de décontamination ou de nettoyage.
- Une liaison à un point d'eau potable et au réseau d'évacuation des eaux usées (ou, à défaut, des solutions autonomes conformes à la réglementation).

L'entreprise sera entièrement responsable de l'entretien, du nettoyage régulier, ainsi que de la sécurité de ces installations pendant toute la durée du chantier.

L'implantation des modules devra être validée en amont par la Maîtrise d'œuvre ou le Coordonnateur SPS, afin de ne pas gêner le bon déroulement des travaux ou des circulations sur le site.

À l'issue du chantier, l'entreprise devra démonter et évacuer l'ensemble des installations à ses frais, et remettre les lieux en état.

01.6 SANITAIRE DE CHANTIER

L'entreprise devra mettre en place, à ses frais, des sanitaires de chantier destinés à l'usage exclusif de son personnel et de ses éventuels sous-traitants.

Ces installations devront être disponibles dès le démarrage effectif des travaux et maintenues en état de fonctionnement pendant toute la durée du chantier.

Le sanitaire installé devra être conforme à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs, notamment :

- Un nombre suffisant de cabines WC (toilettes chimiques ou raccordées au réseau si possible), en fonction des effectifs présents sur le chantier.
- Au moins un lavabo avec eau potable (ou solution équivalente avec réservoir d'eau propre), équipé de savon et de moyens de séchage des mains (papier, air chaud, etc.).

L'entreprise assurera à sa charge, le nettoyage régulier, la vidange périodique des sanitaires chimiques, le réapprovisionnement en consommables (papier, savon, etc.), le maintien en bon état de fonctionnement et de salubrité.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner des remarques de la Maîtrise d'œuvre ou du Coordonnateur SPS, voire l'arrêt temporaire des travaux en cas de non-conformité prolongée.

L'implantation des sanitaires devra être définie en coordination avec la Maîtrise d'œuvre et/ou le Coordonnateur SPS, de manière à respecter les règles de circulation, de sécurité et à limiter les nuisances (odeurs, accès, etc.).

À la fin du chantier, l'entreprise devra procéder au retrait des installations sanitaires et à la remise en état du terrain concerné.

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

01.7 RESEAU D'EAU PROVISOIRE

Pendant toute la durée du chantier, l'Entrepreneur du présent lot devra la demande, la fourniture et l'installation d'un réseau provisoire (tuyaux de chantier 150m avec vanne d'arrêt en bout) pour alimentation en eau du chantier depuis le réseau existant dans le bâtiment.

La prestation comprendra la mise en place d'un compteur d'eau.

01.8 COFFRET DE CHANTIER

Pendant toute la durée des travaux, l'entrepreneur devra :

- Demande de branchement EDF d'un coffret forain, relié au réseau de la ville.
- Alimentation électrique d'un coffret de chantier provisoire dû par le présent lot et comprenant 12 PC+T dont dont 1 prise 380 Volts depuis le coffret forain.
- Armoire cadenassé
- Consommation à charge du présent lot.

01.9 ETUDES ET PLANS D'EXECUTION

L'entrepreneur prévoira dans son offre l'intégration des frais d'études et plans nécessaires à l'exécution des travaux conformément aux plans fournis par le Maître d'Oeuvre.

Ces études seront réalisées avant le démarrage des travaux lors de la période de préparation.

Une étude de sol "Étude géotechnique G2 AVP, indice a , IN-24-08900, en date du 22/11/2024" a été réalisée par la société INFRANEO, elle sera jointe au présent dossier de consultation.

Si l'Entrepreneur le juge utile, il pourra procéder à ses frais, à toute investigation qu'il jugera utile pour connaître la nature du sol en profondeur par toute méthode de son choix

01.10 REPERAGE SPECIAL DES OUVRAGES ENTERRES – DT – DICT

Le piquetage, le repérage des réseaux existants et toutes les recherches et identifications nécessaires seront conformes et dans les conditions fixées par la norme du 27 juin 2012, NF S70-003 partie 1 et le guide technique version 1 de juin 2012.

Le Titulaire sera tenu d'informer le Maître d'oeuvre des DICT qu'il adressera aux différents services d'exploitation des réseaux concernés.

Le titulaire mettra ainsi à jour ses plans d'exécutions afin de procéder au piquetage obligatoire d'avant travaux.

Cela concerne les ouvrages souterrains ou enterrés.

01.11 DEMOLITION JARDINIERE

Travaux de démolition des deux jardinières en pierre au droit du parking, compris :

- Découpage soigné au droit des ouvrages existants conservés.
- Démolition des jardinières.
- Chargement et évacuation de l'ensemble en décharge compris traitement en décharge et taxes afférente.



Localisation :

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

...Suite de "Localisation :..."

Jardinières en limite de propriété de part et d'autre de l'accès au parking.

01.12 DEMOLITION DU GARAGE EXISTANT

Travaux de démolition de l'intégralité du garage existant pour création de place de stationnement à ciel ouvert., comprenant :

- Neutralisation des réseaux électriques existants soit 7 éclairages type tubes étanches compris chemin de câbles, tube plexo, alimentations et points d'allumage. La neutralisation électrique devra être effectué depuis l'armoire de protection située dans les locaux de la CAF.
- Dépose des portes des garages, dont 5 basculantes de dimensions 2.40x2.00m de hauteur et 1 porte sectionnelle motorisée de 4.66x2.45m de hauteur.
- La dépose de l'intégralité du complexe en toiture comprenant la dépose de la couverture type bac aciers compris système d'évacuation des eaux pluviales (chéneaux, descentes) en zinc et dépose de la charpente métallique en toiture 4 pans sur une partie et monopente sur la partie 5 garages.
- La démolition de l'intégralité des maçonnerie en élévation de type maçonneries en blocs de béton compris renforts et éléments en béton armé.
- La prestation de démolition des ouvrages de maçonnerie devra être réalisé de façon très soignée au droit du muret de séparation avec la parcelle situé sur le coté gauche face portes de garage du bâtiment (longueur du muret existant : 5.20ml). Un enduit pour la remise en état sera chiffré dans un précédent poste.
- La démolition de l'intégralité des ouvrages d'infrastructures en recherche (fondations type semelles, massifs béton, etc.).
- Chargement et évacuation de l'ensemble en décharge compris traitement en décharge et taxes afférente.



La prestation comprendra également :

- La mise en place de l'ensemble des protections nécessaires pour les besoins du chantier et notamment sur les aménagements extérieurs mitoyens aire de jeux, table de tennis de table, candélabre, etc.
- Le découpage soigné au droit des ouvrages existants conservés et notamment au droit des mitoyens et limites de propriété.

Dune manière générale l'entrepreneur devra la démolition complète du bâtiment.

L'entrepreneur du présent lot devra inclure dans son offre l'ensemble du matériel et matériaux (échafaudages, nacelles, etc...) nécessaire à la bonne exécution de ses travaux.

L'Entrepreneur devra également prévoir dans son offre le tri de ses déchets conformément à la charte indiquée ci-dessus dans le préambule.

Localisation :

Intégralité du garage existant au droit des futurs aménagements extérieurs.

01.13 DECAPAGE ET TERRASSEMENT DES SOLS EXISTANTS

Décapage des enrobés sur emprise du parking existant et emprise anciens garages, comprenant :

- Découpage soigné au droit des ouvrages existants conservés.
- Terrassement et grattage des sols sur une épaisseur moyenne de 0.60m (enrobé sur 0.05m et couche de forme sur 0.55m d'épaisseur, suivant étude sol) par tous moyens mécaniques dans un terrain de toutes nature pour évacuation de la couche de forme.
- Chargement et évacuation de l'ensemble en décharge compris traitement en décharge et taxes afférente.

Lors de ses travaux de décapage et terrassement, l'entrepreneur devra porter une attention particulière au réseau existant conservés suivant les plans joints au présent dossier de consultation.

L'entrepreneur devra signaler immédiatement au maître d'ouvrage toute détérioration, défaut ou élément dégradé découvert sur les réseaux existants conservés, afin de permettre la prise en charge appropriée.

La prestation comprendra la dépose de l'abri vélo existant, celui-ci pourra être mis à disposition du maître d'ouvrage.

Localisation :

Sur emprise du parking existant depuis la limite de propriété sur rue jusqu'à la limite parcellaire sur arrière du bâtiment

01.14 ESSAI PORTANCE

Suite aux travaux de décapage et terrassement de la couche de forme, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra la réalisation d'une mesure de portance par essais de poinçonnement (IPI) ou par essais à la plaque (EV2) en début de travaux pour s'assurer des conditions de traficabilité de chantier et d'adapter la méthode et l'épaisseur des couches (purge des sols meubles et remaniés, substitution).

En première approche, d'après la nature du sol support et ses caractéristiques mécaniques (issus des essais au pénétromètre dynamique), on peut déduire la portance estimée à court terme, avec un couple PST2/AR1

La couche de base sera confirmée lorsque la valeur cible suivante sera atteinte :

- Arase AR0, EV2 < 20 MPa

Localisation :

Essai de portance à réaliser sur la voirie du parking, positionnement à définir lors de la phase chantier.

01.15 PLATE-FORME CONCASSE CALCAIRE

Les travaux de préparation de la plate-forme seront entrepris depuis le fond de forme des travaux de décapage et terrassements en grande masse et réalisés de la façon suivante :

- Nivellement et compactage du fond de forme.
- Tapis filtrant en feutre synthétique imputrescible, non tissé, de classe 6 type BIDIM ou équivalent.
- Couche forme pour l'obtention d'une plate-forme de classe PF2 en matériaux GNT (graves calcaires concassées, bétons ou produits de démolition recyclés type GR1) sur 0.40m minimum de hauteur compactés pour obtenir la côte attendue.
- Blocage des rives.

Nota : si les travaux se déroulent en période pluvieuse, l'entrepreneur devra prévoir à sa charge

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

des surépaisseurs de couche de forme ainsi que le cloutage suivant rapport joint en annexe.

La prestation comprendra la réalisation par l'entrepreneur du présent lot d'essais à la plaque type Westergaard conformément à la réglementation existante, sur l'arase supérieure de la couche de forme de la voirie.

La couche de forme sera réceptionnée par essais à la plaque mode opératoire LCPC afin de s'assurer que les valeurs cibles suivantes ont bien été atteintes :

- EV2 > 50 MPa
- Déflexion mesurée à la poutre de Benkelman sous essieu de 13 tonnes < 2.0 mm.

Ces critères sont à considérer en tant qu'obligation de résultat et qu'il appartient à l'entreprise de mettre en œuvre des matériaux et épaisseurs adaptés afin de les respecter.

Les matériaux d'apport seront conformes aux prescriptions de la norme NF P 11-213.

Localisation :

Sur emprise du futur aménagement du parking y compris anciens garages.

01.16 MISE A NIVEAU DE REGARDS

Avant la remise en état du parking et suite aux travaux de terrassement, réalisation de la mise à niveau des tampons de regards en fonte conservés, comprenant :

- Repérage et dégagement du tampon existant.
- Fourniture et pose de rehausses ou remplacement du cadre si nécessaire
- Réglage altimétrique affleurant au niveau fini et calage de niveau pour scellement des cadres de tampons
- Repose des couvercles existants conservés

Localisation :

Suivant plans regards existants conservés pour regard en fonte Ø600mm

01.17 REMPLACEMENT GRILLES AVALOIR

Travaux de remplacement des grilles avaloirs existantes de 650x350mm récupérant actuellement les eaux pluviales du parking existant, comprenant :

- Dépose de la grille avaloir existante et de son cadre.
- Nettoyage et adaptation de la maçonnerie du regard pour mise en place d'un tampon de 740x740mm.
- Fourniture et pose d'un tampon en fonte carré, classe D400 de 740x740mm
- Réglage altimétrique affleurant au niveau fini et calage de niveau pour scellement des cadres de tampons

Nota : Le réseau existant sera conservé.

Localisation :

En remplacement des grilles avaloirs non conservés sur le parking existant.

01.18 REPRISE DES RESEAUX EP EXISTANTS CONSERVES

L'entrepreneur devra la reprise de l'intégralité des réseaux EP existants conservés et appartenant au maître d'ouvrage suivant plans de repérage et dossier d'inspection télévisé joint au présent dossier.

Les travaux comprendront notamment :

- Repérage sur site des réseaux dégradés suivant dossier d'inspection et plans.

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

- Terrassements complémentaires et ouverture des tranchées pour mise à nu des ouvrages conservés.
- Remplacement ponctuel des deux tronçons de canalisation en PVC de 250mm (suivant plan de repérage), compris remise à niveau altimétrique et ajustement des pentes si besoin, raccordement aux existants, calage, etc.
- Vérification de l'écoulement des eaux pluviales.

Nota: Le réseau EU/EV présentant des obstructions n'est pas inclus dans le présent lot, car il n'appartient pas au maître d'ouvrage. Toute intervention sur ce réseau devra faire l'objet d'une prestation distincte.

Localisation :

Suivant plans joint au dossier de consultation et suivant dossier d'inspection télévisé.

01.19 CREATION D'UN RESEAU EP POUR PARKING

L'entrepreneur devra la création d'un nouveau réseau d'évacuation des eaux pluviales pour le parking uniquement.

La prestation comprendra :

Fouilles et canalisations :

- Fouilles en tranchées complémentaires suite aux travaux de terrassement dans terrain de toute nature, fond nivelé et réglé parfaitement suivant une pente régulière, compris toutes sujétions.
- Les canalisations seront posées sur un lit de grève fin de 20 cm d'épaisseur réglé à la pente définitive.
- Le fond de la tranchée sera remblayé en sable fin jusqu'à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations ou fourreaux.
- Canalisation tuyau PVC qualité assainissement mis en œuvre de façon traditionnelle avec pente comprise joint, étanchéité et raccordement aux ouvrages existants (canalisations et regards).
- Raccordement du rejet sur réseau vers le séparateur et sur regard de branchement sur le réseau existant Ø600mm.

Regards :

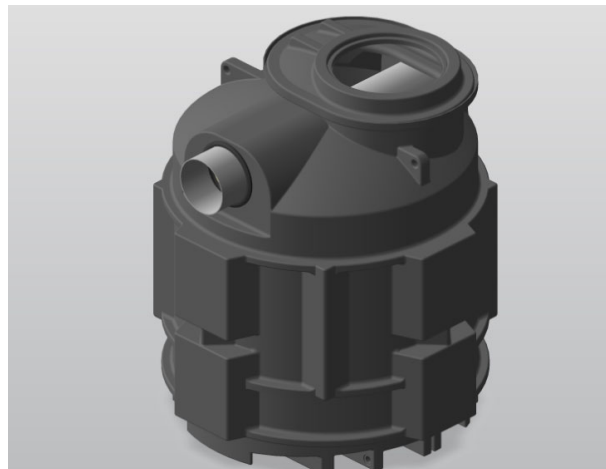
- Regards béton préfabriqués, profondeur suivant fil d'eau compris terrassement et évacuation des déblais, calage et scellement du cadre, raccordement des canalisations et remblais.
- Tampons de fermeture des regards en fonte étanche hydraulique D400 Ø600mm sur emprise des voiries.
- Grille concave carré D400 en raccord avec caniveaux CC1 pour récupération des eaux pluviales du parking
- Tampon Ø600mm D400 positionné au-dessus du réseau existant pour raccordement des différents réseaux d'eaux pluviales au réseau existant

01.20 SEPARATEUR HYDROCARBURES

Avant rejet des eaux pluviales des voiries le bassin de rétention, mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures à l'emplacement indiqué sur le plan.

Séparateur préfabriqué type KALIO HDO - 0301 de chez SAINT DIZIER

ENVIRONNEMENT disponible chez PUM SAINT DIZIER pour traitement des eaux de pluie de manière à ce que les rejets soient conformes à la réglementation NF EN 858-1.



La prestation comprendra :

- Fouilles, remblais et évacuation des terres excédentaires
 - Fourniture et mise en œuvre du bac compris réhausse
 - Puits d'accès pour rehausse Ø 600 mm
 - Tampons étanches B125 pour pose dans espace végétalisé.
 - Raccordements en canalisations PVC.
 - Mise en place d'une alarme hydrocarbures optique et acoustique - KAH, compris liaison électrique depuis armoire de protections dans els locaux de la CAF.
- D'une manière générale l'ensemble des éléments nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil.

Localisation :

Séparateur à positionner suivant plans dans espace végétalisé.

01.21 FOURREAUX

Fourreaux PVC enterrés avec tire-fils en attente pour attentes électriques suivant plans, compris :

- Pose dans couche de la plateforme.
- Grillage avertisseur conforme à la réglementation.
- Pénétrations dans le bâtiment.
- Regards béton préfabriqués ou coulés en place, section carrée compris terrassement et évacuation des déblais.
- Tampons de fermeture des regards en fonte étanche hydraulique C250KN.

- Fouille en tranchée

Localisation :

Suivant plans joint au dossier de consultation.

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT
Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

- Fourreaux TPC Ø63 mm vert pour éclairage et alimentation séparateur hydrocarbures

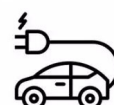


- Fourreaux TPC Ø110 mm rouge pour pré-équipement IRVE depuis chambre de tirage en limite de propriété



- Chambre de tirage 770 x 600mm avec tampon fonte classe c250KN





01.22 SOCLES BORNES LUMINEUSES

Réalisation de socles en béton armé pour permettre la mise en place de borne lumineuse compris :

- Coffrage et ferrailage.
- Socle en béton.
- Finition soignée des faces vues.
- Passage et raccordement du fourreau d'alimentation.

Localisation :

Positionnement suivant plan masse.

01.23 BORNES LUMINEUSES PARKING

Sur socles béton du présent lot, mise en place de bornes lumineuses de type SPILLO MINI 16 W avec poteaux de chez PERFORMANCE IN LIGHTING ou équivalent, compris alimentation et raccordement à la charge du présent lot sur armoires existantes au rez-de-chaussée du bâtiment suivant indications du maître d'ouvrage.



Localisation :

Positionnement suivant plans sur le parking au droit du garde-corps.

01.24 BORDURES ET CANIVEAUX

Bordures et caniveaux préfabriquées en béton moulé vibré, compris :

- Implantation et piquetage
- Terrassements manuels et mécaniques nécessaires en terrain de toutes natures.
- Façons de coupes et découpes pour tous les arrondis et décrochements.
- Nivellement et compactage du fond de fouille,
- Pose sur un lit de mortier de ciment, réglage en plan et en niveau et calage des joints de 1,5cm de largeur maximum.
- Bourrage des joints au mortier de ciment dosé à 600 kg/m³, finition au mortier de ciment jointoyé au fer.
- Confection d'un épaulement en béton dosé à 250 kg/m³ de part et d'autre des caniveaux.
- Remblaiement de la sur largeur en GNT 0/31,5 mm ou en grave béton auto stable.
- Raccordement avec les ouvrages dans lesquels ils s'intègrent.
- Ramassage et évacuation des déblais et gravats en décharge.

- Bordures normalisées type T2 15 x 25cm ht pour arrêt des enrobés et divers aménagements suivant plans



- Caniveaux normalisées CC1 40 x 12 cm ht, au droit du stationnement suivant plans



01.25 STATIONNEMENT DALLES DRAINANTES

Réalisation de places de stationnement drainante depuis fond de forme, comprenant :

- Compactage, réglage ainsi que toutes sujétions de bonne fin.
- Mise en place d'une couche de forme drainante avec une perméabilité $K > 10^{-6}$ m/s sur une épaisseur d'environ 40cm.
- Géotextile anti-contaminant de Sicam ou équivalent à base de fibres de polypropylène vierges de haute densité de 150 g/m².
- Couche de fondation en grave drainante de type empierrement concassé de 2/32 ou 2/20mm suivant préconisation du fabricant de dalle avec une portance de $EV2 > 40\text{MPa}$ avec $EV2/EV1 < 2$.
- Lit de pose de 0,03m d'épaisseur minimum
- Nivellement et compactage.

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

- Mise en place de dalles type EVERGREEN en béton
- Remplissage des dalles avec apport de terres végétales.
- Tassement et arrosage
- Engazonnement 50g/m² compris damage et arrosage.

Mise en oeuvre suivant les prescriptions du fabricant

Nota: La délimitation des places de stationnement se fera par le remplissage de deux alvéoles en graviers marbre blanc 8/16mm.

Localisation :

Sur emprise de l'ancien garage couvert.

01.26 VOIRIES LEGERES

Les travaux d'aménagement de voiries légères seront entrepris depuis la couche de forme conduisant à PF2 et seront réalisés, comme suit :

- Couche de base et de fondation en grave ciment, épaisseur de 15cm environ.
- Blocage des rives.
- Forme de pente vers les ouvrages de récupération des eaux pluviales et les ouvrages existants.
- Nettoyage, reprofilage et réfection des flaches.
- Réalisation d'une couche d'enrobés noirs à chaud de 5cm, compris :
 - . Enduit d'imprégnation et d'accrochage.
 - . Compactage au rouleau lisse.
 - . Raccordement avec les existants.

Localisation :

Sur emprise du futur parking, compris espace poubelle.

01.27 ZONE STERILE

Réalisation d'une zone stérile de 0.60m de largeur, comprenant :

- Découpage des sols existants conservé en enrobé.
- Terrassement sur 0.40m de profondeur et évacuation des terres en décharge.
- Tapis filtrant en feutre synthétique imputrescible, non tissé, de classe 6 type BIDIM ou équivalent.
- Remblaiement en matériaux graveleux insensibles à l'eau soigneusement compactés sur 0.30m de hauteur.
- Finition par concassé marbre bleu 10-14 sur 100mm d'épaisseur.



Localisation :

Au droit du stationnement sur l'impasse du Commandant Hugueny.

01.28 PEINTURE DE SOL

Peinture spéciale blanche résistant aux intempéries et à forte adhérence sur revêtement enrobé noir compris :

- Balayage et nettoyage du support.
- Traçage et repérage.

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

- Confection des pochoirs.

Localisation :

Suivant plans joint au dossier de consultation.

01.29 PANNEAU STATIONNEMENT PMR

Panneau de signalisation de place PMR type B6D avec panonceau M6H pour la voie publique, comprenant :

- Poteau en acier galvanisé circulaire Ø60mm ou rectangulaire 80x40mm avec bouchon.
- Pose scellé dans sol à -0.50m du niveau sol existant.
- Brides de fixation sur poteau en acier galvanisé.
- Certification : NF, soit Norme Française, apposée au dos de chaque panneau.



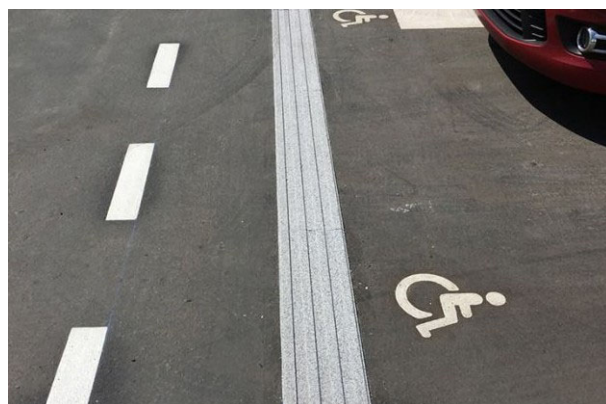
Localisation :

Au droit du stationnement PMR.

01.30 BANDE DE GUIDAGE AU SOL

Bande de guidage au sol en résine méthacrylate, réf : 3280373 de chez HANDINORME ou équivalent.

Bande mise en oeuvre par collage pour assurer une parfaite compatibilité avec les revêtements rencontrés en extérieur.



Localisation :

Depuis la place de stationnement PMR vers la rampe au droit de l'entrée principale et vers guichet attenant au stationnement.

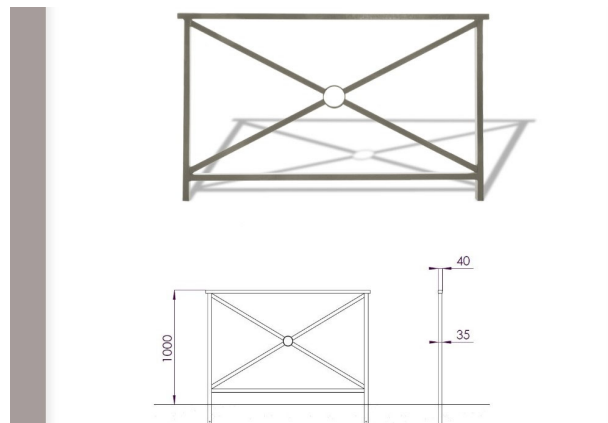
TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

01.31 GARDE-CORPS SUR RUE

Garde-corps type croix de saint andré de chez URBAN NT non amovible, Modèle esthétiquement équivalent aux garde-corps existants, comprenant : Compris toutes sujétions de mise en oeuvre

- Barrière en acier, montants en tube section 35x35mm.
- Main courante en tube rectangulaire 40x27mm.
- Croisillon de 30x30mm et rond central.
- Hauteur hors sol : 900mm
- Dimensions : L. 1000 mm
- Fixation par scellement de 200mm par carottage et mortier de pose.
- Compris toutes sujétions de scellement et mise en œuvre à charge du présent lot.
- Finition thermolaqué, teinte RAL au choix du Maître d'Oeuvre, bénéficie d'une garantie décennale compris sujétion de protection et pose soignée.



Localisation :

Garde-corps en remplacement des anciennes jardinières sur rue et pour délimitation de l'espace poubelles suivant plans.

01.32 CLOTURE RIGIDE

Fourniture et pose d'une clôture de type BASTIPLI PREMIUM plis de chez EUROFENCE ou équivalent, comprenant :

- Hauteur 1.93m et 1.53m suivant plans et DPGF
- Maille rectangulaire 200x55mm en fil d'acier galvanisé thermolaqué de 5 mm.
- Fixation des panneaux sur poteaux type BASTIDAL ou équivalent avec entraxe de 2500mm.
- Pose scellé dans massifs en béton armé C25/30 à charge du présent lot dans le présent poste
- Remplissage de la clôture par des lames bois type BASTIBOIS compris clips et cornières de finition.
- Teinte au choix dans le nuancier RAL du fabricant.

- Clôture rigide hauteur 1930mm compris poteaux

Localisation :

Clôture rigide en limite de parcelle au droit de l'ancien garage suivant plans.

- Clôture rigide hauteur 1530mm et développé de 6.30ml de longueur avec 4 poteaux

Localisation :

Clôture rigide en pourtour de l'espace stockage poubelle sur rue.



TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

01.33 ARBUSTES

L'Entrepreneur aura à effectuer les travaux de plantation d'arbustes, comprenant :

- Terrassements, en déblais pour une ouverture de fosse de 1,50 m x 1,50 m x 1,50 m de profondeur.
- Il devra également un décompactage profond du fond de fosse, sans lissage des parois.
- Les matériaux non réutilisés seront évacués hors des limites du chantier.

- La mise en place d'arbustes suivant plan masse.

.Nature des plantations d'arbres : Liquidambar
Styraciflua Tige 14/16 cm, plante de 400/450 cm

Le remblaiement des fosses avec apport de terre végétale expurgés de toutes matières organiques, réalisés par couches successives de 0.20 m d'épaisseur maximum soigneusement compactées et mis en oeuvre avec précaution

Un paillage type mulch de bois de feuillus broyés, de calibre 15-25mm, sera répandu sur une épaisseur de 5 cm environ au niveau des plantations arbustives

L'entrepreneur veillera à épandre les amendements et les engrais avant passage de la roto-bêche de façon à minimiser le contact avec le substrat par tous les moyens appropriés.

L'amendement des fosses se fera de manière à obtenir un résultat homogène.

Localisation :

A répartir suivant plan masse.



01.34 PLANTATIONS

Plantation de plantes vivaces sur emprise des talus, compris :

- Nettoyage des internes suite aux différents travaux.
- Apport de terres végétales et engrais.
- Protection des sols par mise en place d'une toile paillage verte de densité 130g/m².
- Mise en place des végétaux rampants, espacement des végétaux selon typologie.
- Arrosage.

Localisation :

Sur espace entre bordures et mur mitoyen au droit des stationnements sur le parking.

01.35 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

L'Entrepreneur du présent lot devra en fin de chantier, la fourniture du dossier des ouvrages exécutés :

- 2 exemplaires sous format papier.
- 1 exemplaire sous format électronique

Nota : L'Entrepreneur devra à la fin de ses travaux la réalisation d'un plan de recollement de l'ensemble des réseaux neufs et existants sur l'emprise du parking.

Opération

REFECTION DU PARKING AU SIEGE DE LA CAF DE CHAUMONT

34 Rue du Commandant Hugueny
52000 CHAUMONT

Maître de l'ouvrage

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-MARNE



34 Rue du Commandant Hugueny
52000 CHAUMONT

Modifications:

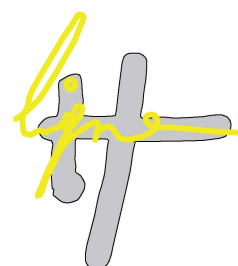
Maîtrise d'oeuvre



Alexandra
LEGOUX



64 bis, Voie Sacrée
55000 NAIVES-ROSIERES
Tel: 03-29-79-38-80
contact@a3partenaires.fr



LIGNE H
Etudes et
Réalisations



64 bis, Voie Sacrée
55000 NAIVES-ROSIERES
Tel: 03-29-79-09-97
E-mail:
contact@ligneh.fr



23012A-23025

PRO

06/10/2025

**DETAIL DU PRIX
GLOBAL ET FORFAITAIRE
VOIRIE ET RESEAUX DIVERS**

**DPGF
01**

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT
Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

	U	Quantité	Quantité vérifiée	Prix	Montant en €
01-1 CONSTAT DES LIEUX					
-	For	1,00			
01-2 AMENAGEMENT ET INSTALLATION DE CHANTIER ET TRAVAUX ANNEXES					
-	For	1,00			
01-3 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS					
-	PM				
01-4 CLOTURE ZONE CHANTIER					
-	ml	40,00			
01-5 BUNGALOW REFECTOIRE - VESTAIRE					
-	For	1,00			
01-6 SANITAIRE DE CHANTIER					
-	For	1,00			
01-7 RESEAU D'EAU PROVISOIRE					
-	For	1,00			
01-8 COFFRET DE CHANTIER					
-	For	1,00			
01-9 ETUDES ET PLANS D'EXECUTION					
.	Ens	1			
01-10 REPERAGE SPECIAL DES OUVRAGES ENTERRES – DT – DICT					
-	Ens	1			
01-11 DEMOLITION JARDINIERE					
- Longueur de muret : 17.5ml	Ens	1			
01-12 DEMOLITION DU GARAGE EXISTANT					
- Neutralisation des réseaux électriques existants soit 7 éclairages type tubes étanches compris chemin de câbles, tube plexo, alimentations et points d'allumage. La neutralisation électrique devra être effectué depuis l'armoire de protection située dans les locaux de la CAF.	Ens	1			
- Dépose des portes des garages, dont 5 basculantes de dimensions 2.40x2.00m de hauteur et 1 porte sectionnelle motorisée de 4.66x2.45m de hauteur	Ens	1			

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT

Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

	U	Quantité	Quantité vérifiée	Prix	Montant en €
- La dépose de l'intégralité du complexe en toiture comprenant la dépose de la couverture type bac aciers compris système d'évacuation des eaux pluviales (chêneaux, descentes) en zinc et dépose de la charpente métallique en toiture 4 pans sur une partie et monopente sur la partie 5 garage	m²	123,00			
- La démolition de l'intégralité des maçonnerie en élévation de type maçonneries en blocs de béton compris renforts et éléments en béton armé	m²	155,00			
- Démolition de l'intégralité des ouvrages d'infrastructures en recherche (fondations type semelles, massifs béton, etc.)	Ens	1			
01-13 DECAPAGE ET TERRASSEMENT DES SOLS EXISTANTS					
- Sur 0.60 m d'épaisseur sur emprise du parking existant depuis la limite de propriété sur rue jusqu'à la limite parcellaire sur arrière du bâtiment	m²	552,00			
- Sur emprise des anciens garages précédemment démolis et sur une épaisseur de 0.65m	m²	106,00			
- Plus value pour dépose et mis à disposition de l'abri-vélo	Ens	1			
01-14 ESSAI PORTANCE					
-	Ens	1			
01-15 PLATE-FORME CONCASSE CALCAIRE					
- Épaisseur 0.40m minimum sur emprise des futurs aménagements type enrobé suivant recommandations du fabricant.	m³	212,500			
- Essai à la plaque	Ens	1			
01-16 MISE A NIVEAU DE REGARDS					
- Rehausse de regard en fonte de Ø600mm	u	4			
01-17 REMPLACEMENT GRILLES AVALOIR					
- Remplacement grilles avaloirs 650x350mm par tampon fonte D400 de 740x740mm	u	2			
01-18 REPRISE DES RESEAUX EP EXISTANTS CONSERVES					
- Remplacement ponctuel des deux tronçons de canalisation en PVC de 250mm	Ens	2			

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT
Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

	U	Quantité	Quantité vérifiée	Prix	Montant en €
01-19 CREATION D'UN RESEAU EP POUR PARKING					
- Canalisations PVC Ø250mm compris fouilles	ml	61,20			
- Regards avec grille concave carré D400 en raccord avec caniveaux CC1	u	2			
- Regard type anneaux avec tampon fonte étanche hydraulique D400 Ø600mm	u	1			
01-20 SEPARATEUR HYDROCARBURES					
-	Ens	1			
01-21 FOURREAUX					
- Fouille en tranchée	ml	105,00			
- Fourreaux TPC Ø63 mm vert pour éclairage et alimentation séparateur hydrocarbures	ml	121,00			
- Fourreaux TPC Ø110 mm rouge pour pré-équipement IRVE depuis chambre de tirage en limite de propriété	ml	150,00			
- Chambre de tirage 770 x 600mm avec tampon fonte classe c250KN	u	1			
- Massif béton pour borne de recharge voiture électrique Référence : 07214 de chez PROZON ou équivalent, dimensions 50x50cm	u	4			
01-22 SOCLES BORNES LUMINEUSES					
-	u	7			
01-23 BORNES LUMINEUSES PARKING					
- 7 luminaires de type SPILLO MINI 16 W avec poteaux de chez PERFORMANCE IN LIGHING commandés par l'interrupteur crépusculaire existant	Ens	1			
01-24 BORDURES ET CANIVEAUX					
- Bordures normalisées type T2 15 x 25cm ht pour arrêt des enrobés et divers aménagements suivant plans	ml	90,00			
- Caniveaux normalisées CC1 40 x 12 cm ht, au droit du stationnement suivant plans	ml	37,00			
01-25 STATIONNEMENT DALLES DRAINANTES					
- Dalles type EVERGREEN en béton compris couche de forme et engazonnement	m²	106,00			
- Délimitation par remplissage de deux alvéoles en graviers marbre blanc 8/16mm.	ml	45,00			

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT
Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

	U	Quantité	Quantité vérifiée	Prix	Montant en €
01-26 VOIRIES LEGERES					
- Couche de surface : BBS sur 5 cm d'épaisseur	m²	642,00			
- Couche de Base / Fondation : GNT sur 15 cm d'épaisseur					
01-27 ZONE STERILE					
-	ml	28,20			
01-28 PEINTURE DE SOL					
- Délimitation place de stationnement et zebra, largeur bande : 8cm	ml	76,50			
- Zebra, largeur bande : 8cm, surface 5.40 x 2.20m	Ens	1			
- Logo PMR	u	1			
01-29 PANNEAU STATIONNEMENT PMR					
-	u	1			
01-30 BANDE DE GUIDAGE AU SOL					
-	ml	43,00			
01-31 GARDE-CORPS SUR RUE					
-	u	8			
01-32 CLOTURE RIGIDE					
- Clôture rigide hauteur 1930mm compris poteaux	ml	25,50			
- Remplissage type BASTIBOIS pour clôture rigide hauteur 1930mm	ml	25,50			
- Clôture rigide hauteur 1530mm et développé de 6.30ml de longueur avec 4 poteaux	ml	6,30			
- Remplissage type BASTIBOIS pour clôture de 1.53m de hauteur	ml	6,30			
01-33 ARBUSTES					
-	Ens	4			
01-34 PLANTATIONS					
-	m²	22,00			
01-35 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES					
-	For	1			

TRAVAUX - PARKING CAF CHAUMONT
Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Récapitulatif

	Montant HT	TVA (20,00%)	Montant TTC	Page
Total Lot N°01 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS				